

INFORMATIONS OFFICIELLES, devant servir de guide aux colons, tirées de la loi et des règlements du département des terres et forêts.—Notes géné- rales pour les émigrants . . . . .	11
QUELQUES APPRÉCIATIONS.—Ce qu'ont dit du Té- miscamingue les géologues, les touristes, les journalistes, &c . . . . .	14
RÉSERVES DE COLONISATION.—L'initiative de cette politique.—Approbation du congrès de Saint- Jérôme.—Lois des terres et de colonisation . . .	15
Conclusion . . . . .	15
Agence de Coulonge . . . . .	16
Société de Colonisation et de Repatriement, de Montréal, P. Q . . . . .	16
Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec . . . . .	16
Ministère de l'Intérieur, Ottawa, Can . . . . .	16
Agents de colonisation . . . . .	16
Agent des terres . . . . .	16

---